

# PASSEPORT PROFESSIONNEL

## **1. Le rôle du passeport professionnel dans la certification**

Le passeport professionnel recense l'ensemble des situations professionnelles, réelles ou simulées, rencontrées par le candidat. Il décrit les situations professionnelles, les compétences mobilisées et les productions associées en reprenant la structure des pôles et des classes de situations du référentiel des activités professionnelles et du référentiel de certification.

Le passeport professionnel constitue un support des sous-épreuves professionnelles E31, E32, E33 correspondant respectivement aux unités de certification U31, U32, U33 et aux pôles d'activité 1, 3 et 4 du référentiel. Il n'est cependant pas support de l'épreuve E2, correspondant au pôle 2, qui prend la forme d'une étude de cas écrite ponctuelle<sup>1</sup>. Pour chaque sous-épreuve, le candidat constitue un extrait du passeport professionnel correspondant aux classes de situations concernées.

Quelle que soit la sous-épreuve, le candidat doit être en mesure de montrer son niveau d'appropriation des situations professionnelles et justifier ses choix par une analyse réflexive. Il doit être également capable de transposer une situation à d'autres situations professionnelles, de même nature, en traitant différents éléments créant de la complexité et/ou des aléas.

***IMPORTANT : l'extrait du passeport professionnel est donc obligatoire pour passer les épreuves concernées mais ne doit en aucun cas faire l'objet d'une évaluation spécifique.***

## **2. La présentation et la mise à disposition du passeport professionnel**

Le passeport professionnel est élaboré, soit via une application téléchargeable soit, dans sa forme la plus élémentaire, via des fiches descriptives de situations professionnelles à compléter et dont un modèle est fourni par la circulaire nationale d'organisation.

La description des situations professionnelles :

- met en relation les situations avec les classes de situations, les pôles et les compétences acquises ;
- décrit les composantes de la situation professionnelle et les éléments de contexte ;
- précise les productions résultant de l'activité personnelle du candidat.

Le candidat peut compléter ces informations par tout document à sa convenance qu'il mentionne en annexe susceptible d'être présentée au jury.

---

<sup>1</sup> Même si les situations professionnelles du pôle 2 ont toutes leur place dans le passeport professionnel.